

# PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET GOUVERNEMENT : COCKTAIL À RISQUES POUR LES LIBERTÉS ?

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 7 JUIN 2017

Si ce que révèle le quotidien *Le Monde* est exact, le gouvernement entend introduire dans le droit commun des mesures comme l'assignation à résidence, la pose de bracelets électroniques ou les perquisitions administratives, sous la seule décision d'un préfet.

De telles mesures piétineraient les libertés individuelles et collectives et nous feraient basculer dans un autoritarisme d'Etat. A défaut de sortir de l'état d'urgence, la France entrerait durablement dans un régime d'exception.

Loin de ne concerner que les actes de terrorisme, ces mesures s'appliqueraient indifféremment à une large gamme de délits. Chacun pourrait alors être victime de cet arbitraire. Aujourd'hui déjà, nous voyons des dispositions inscrites dans l'état d'urgence utilisées contre des militants associatifs, syndicaux ou politiques.

Que ce délirant cocktail liberticide, qui s'ajoute à une jurisprudence désastreuse et aux lois déjà votées, ait pu s'écrire dans les bureaux d'un ministère et être approuvé par les plus hautes autorités de l'Etat laisse à penser qu'elles entendent pratiquer une démocratie soumise plutôt que de respecter les règles de l'Etat de droit.

A la veille des élections législatives, La Ligue des droits de l'Homme appelle les électeurs et les électrices à tenir compte des projets du gouvernement et du président de la République dans leurs choix.

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898

